Fonds Prince Philippe

'Échanges écoles en alternance' : Échanges entre des formations en alternance

Des liens par-delà les frontières linguistiques

Depuis de longues années déjà, le Fonds Prince Philippe soutient, au travers de l'appel 'Échanges écoles', des projets d'échange entre des écoles des différentes Communautés. Le Fonds veut ainsi donner l'occasion à des élèves, des enseignants et des directions d'approfondir leurs connaissances linguistiques et d'élargir leur horizon culturel en découvrant leurs milieux respectifs.
Même en cette période exceptionnelle de pandémie de coronavirus, le Fonds Prince Philippe veut plus que jamais encourager et soutenir les liens et le dialogue.

Le Fonds lance depuis peu un appel spécifiquement destinés aux **formations en alternance**. Il veut par ce moyen encourager des élèves et leurs accompagnateurs et leur donner l'occasion de découvrir, en groupe ou avec leur classe, des formations ou des entreprises de l'autre côté de la frontière linguistique afin d'échanger ainsi des expériences.

Quels types de projets sont éligibles ?

Il doit s'agir d'un **échange d'expérience** impliquant des élèves et/ou des entreprises d'au moins deux Communautés (française, néerlandaise, germanophone).
Il peut par exemple s'agir :

- D'échanges entre des groupes d'élèves et leurs accompagnateurs de différentes Communautés. Le groupe fait la connaissance d'élèves suivant une formation (similaire ou différente) dans l'autre Communauté, effectue une visite (éventuellement de plusieurs jours), échange des expériences, travaille sur un thème donné…

- D'un groupe d'élèves qui découvre une ou plusieurs entreprises d'une autre Communauté, par exemple en y effectuant une visite (d'un ou plusieurs jours) ou par une participation plus active sur le lieu de travail.

Cet appel concerne des **échanges en groupe** (aucun nombre minimal d'élève n'est requis). Pour des demandes de bourses pour des stages ou des projets d'apprentissage sur le lieu de travail individuels et interrégionaux, veuillez prendre contact avec le Fonds.

Quels sont les critères de sélection pour un projet ?

Lors de sa sélection, le jury tiendra compte en priorité :

- des objectifs suivants pour les élèves :
- approfondissement des connaissances linguistiques
- découverte de l'autre culture / Communauté
- approfondissement des connaissances professionnelles
- accroissement des capacités de résolution des problèmes, surtout sur le plan de la coopération, de l'organisation, du travail par projet…
- d'un projet ou d'un échange qui :
- part de la situation et de l'univers de vie de l'élève / du jeune lui-même
- permet à l'élève de s'approprier la démarche : le projet prend forme avec les élèves
- de l'importance de l'encadrement et de l'accompagnement (pédagogique).

Qui peut participer ?

Tous les établissements et opérateurs qui proposent une formation en alternance peuvent participer (les CEFA, IFAPME, SFPME/EFP…)
La demande est introduite par un seul opérateur, mais il doit y avoir une implication active d'un partenaire de l'autre Communauté (collaboration claire avec une autre formation ou une entreprise).

Quel soutien pouvez-vous recevoir ?

Une école ou un centre de formation peut recevoir jusqu'à 2500 € maximum.

Calendrier

Date de lancement de l'appel : 08/06/2022
Date ultime d'introduction des dossiers : 19/10/2022
Date d'annonce de la sélection : 20/12/2022

Les projets peuvent se dérouler entre octobre 2022 et mi-novembre 2023.